



COMMUNIQUE N° 2

COMMUNIQUE IMPORTANT ADRESSE PAR UOA (Union des Ostéopathes Animaliers)

**Adresse mail : uoa.contact@gmail.com
<http://union-osteopathes-animaliers.com/>**

A l'attention de tous les professionnels et des stagiaires en ostéopathie animale

Bonjour à toutes et à tous,

Bonjour à toutes et à tous

Suite à la parution des décrets et des arrêtés dont nous vous joignons copie, après vous avoir informés de la création de l'Union des Ostéopathes Animaliers (UOA) et de ses intentions, il apparaît important aujourd'hui de vous informer plus précisément du rôle que celle-ci souhaite jouer dans le contexte présent.

Notre ambition est de permettre la mise en avant d'une institution capable de fédérer toutes les composantes professionnelles de l'ostéopathie animale non vétérinaire dans leurs diversités et leurs richesses pour pouvoir en toute légitimité la représenter auprès du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV) et du ministère de l'Agriculture.

Les professionnels, par l'intermédiaire du Syndicat Professionnel des Ostéopathes Animaliers Exclusifs (SPOAE), ainsi que les centres de formation et leurs élèves, par le Syndicat des Formations en Ostéopathie Animale Exclusive (SFOAE), sont rassemblés au sein de l'UOA autour d'une vision métier, nécessaire à notre reconnaissance.

L'UOA souhaite se définir autour d'un champ de compétences clairement défini par des certifications professionnelles officielles nous permettant de définir avec précision les contours de notre profession.

Le temps des illusions est derrière nous. En effet, la réglementation qui s'impose désormais nous inscrit dans un principe de réalité qu'il convient d'envisager dans toute sa mesure.

Il nous apparaît que chacune et chacun d'entre nous, ostéopathes animaliers exclusifs de terrain, élèves stagiaires, responsables de formation et enseignants doivent désormais s'investir et rejoindre cette volonté d'union.

Il ne s'agit pas d'effacer ou de nier les actions passées et leurs conquêtes. Ni de renier les positions qui ont pu être celles des uns et des autres par le passé, ni même de contester la nécessaire relation avec les vétérinaires ostéopathes. À l'évidence, tout cela concourt et contribuera à l'avancée et à l'évolution des réflexions professionnelles. Les expériences acquises durant toutes ces années seront indispensables pour construire notre action. Nous devons désormais présenter à nos interlocuteurs une représentation encore plus unie et déterminée de notre profession.

Comme nous vous l'avions précisé lors de notre premier communiqué, l'Union des Ostéopathes Animaliers a été capable en quelques mois de fédérer un noyau solide de professionnels et de formations

qui ont pu rencontrer le cabinet de Stéphane Le Foll au ministère de l'Agriculture ainsi que le Président du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires.

Nous avons pu ensemble exposer notre vision d'un métier reconnu s'inscrivant dans le paysage de la santé animale mais qui sait défendre ses spécificités et ses acteurs.

De nombreuses conversations ont pu suivre après ces rendez-vous, elles laissent apparaître des propos qui pourraient nous permettre d'envisager dans les semaines à venir un dialogue constructif permettant de poser les bases d'une relation équilibrée entre ostéopathes animaliers et vétérinaires.

Pour autant, il nous faudra rester vigilants, les textes publiés au Journal Officiel sont loin d'être satisfaisants.

Qu'en est-il de la reconnaissance de notre profession de santé animale alors même que les techniciens dentaires équin ont obtenu un titre de certification professionnelle inscrit dans la loi ?

Qu'en est-il de la reconnaissance de notre profession ostéopathique alors même que les ostéopathes humains ont réussi à obtenir un statut indépendant de la médecine allopathique?

De nombreuses questions semblent donc devoir être posées auprès du CNOV et du ministère de l'Agriculture afin de nous permettre d'accéder aux conditions pleines et entières d'une réflexion et d'un engagement aboutis. En outre, il convient de pouvoir également vous informer précisément et le plus rapidement possible sur les modalités d'organisation des évaluations des compétences par le CNOV.

Des réunions sont d'ores et déjà prévues entre les ostéopathes animaliers représentatifs et le CNOV à ce sujet. L'UOA y prendra toute sa part.

Vous devrez également prendre la vôtre car rien ne sera possible sans un engagement de toutes et tous.

C'est pourquoi j'invite les professionnels ostéopathes animaliers à rejoindre le SPOAE (bulletin d'adhésion en PJ), tout comme j'invite des centres de formation à se joindre au SFOAE.

Notre nombre sera déterminant, il renforcera notre conviction.

Celle de professionnels décidés à défendre leurs intérêts et à porter l'ostéopathie animale en tant que profession reconnue.

L'UOA

François Lécuyer Gemeline

Pascale Schoenberg De Bastos.

Alexis Lion

Président de l'UOA

Présidente du SFOAE

Président du SPOAE



UOA . – UNION DES OSTEOPATHE ANIMALIERS
Siège social : 394, rue des Chasses Marées – 76690 ST GEORGES SUR FONTAINE
Mail : Adresse mail : uoa.contact@gmail.com